

AFFAIRE N° 7 - Jonction Sud entre Chemins SEVAGAMY et LORY LES HAUTS-  
Approbation du dossier d'Appel d'Offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie urbaine 1977, la Municipalité a décidé de réaliser la jonction Sud entre les Chemins SEVAGAMY et LORY LES HAUTS.

L'étude du projet a été confiée à la SECMO. Elle sera chargée également de la Direction et la Surveillance des travaux.

Le montant de l'opération est estimé à : 628 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901 - Art. 233-19 du budget de 1978.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Puis, M. CHANE-KUNE en fait la situation sur plan.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE